



Mémoire pour l'audience publique du BAPE sur le projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse

par



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

**M. Clifford Moar
Chef
17 juin 2012**

Les Pekuakamiulnuatsh, leurs droits et leurs intérêts face au projet

Les Pekuakamiulnuatsh (Innu du Pekuakami) forment une société autochtone organisée qui est présente depuis des temps immémoriaux dans une vaste région située au nord de la rive du fleuve Saint-Laurent et dans les bassins hydrographiques du lac Saint-Jean et de ses tributaires ainsi que de la rivière Saguenay.

Les Pekuakamiulnuatsh font partie de la grande nation innue et la majorité de nos membres sont établis à Mashteuiatsh dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, autrefois connu sous le nom de Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, est l'entité politique et administrative qui représente les Pekuakamiulnuatsh.

Les droits ancestraux des Pekuakamiulnuatsh

La reconnaissance des droits ancestraux des autochtones est inscrite dans la Constitution du Canada qui les protège, et la Cour suprême de ce pays a maintes fois réaffirmé cette reconnaissance en précisant davantage la signification, notamment en ce qui a trait au titre aborigène. Cette reconnaissance de nos droits ancestraux et de notre titre aborigène sur Nitassinan est à la base de la signature en 2004 de l'Entente de principe d'ordre général (EPOG) entre notre Première Nation et les gouvernements du Québec et du Canada.

Notre Première Nation est unie avec celles d'Essipit et de Nutashkuan dans la négociation d'un traité menée en notre nom par le Regroupement Petapan inc., avec le Québec et le Canada. L'EPOG constitue le fondement et les lignes directrices de ces négociations territoriales globales.

Comme dans le cas de l'utilisation du territoire forestier, des activités minières ou hydroélectriques, il est donc essentiel que notre Première Nation ait un rôle particulier dans les décisions et les orientations concernant la gestion du territoire et de l'exploitation des ressources.

Nitassinan

« Nitassinan » est notre territoire ancestral (annexe 1). Il couvre plus de 90 000 km², soit la majeure partie de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le lien que nous entretenons avec la terre et notre territoire constitue l'un des fondements de notre culture distinctive.

De plus, nous partageons avec les Innus d'Essipit et de Pessamit un territoire historique commun (dit « Partie Sud-Ouest ») qui correspond généralement à la région de Québec et de Charlevoix en englobant notamment une partie de la Réserve faunique des Laurentides et le Parc national des Grands-Jardins ainsi que la rivière Saguenay.

Le projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse

Le projet actuel de desserte ferroviaire est situé dans cette partie Sud-Ouest. Le projet lui-même avec ses dimensions relativement réduites nous préoccupe beaucoup moins que ce à quoi il se rattache. Dans les faits, il est l'un des aboutissements d'une ligne de chemin de fer qui devrait servir au transport des ressources ayant notamment fait l'objet d'exploitation dans le cadre du Plan Nord du gouvernement du Québec, en plus des utilisations actuelles pour les industries régionales.

Il y a dans le Plan Nord des visées importantes sur le plan de l'exploitation minière, un type d'exploitation qui risque grandement de nécessiter une utilisation accrue du transport ferroviaire.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est préoccupé par l'augmentation du trafic ferroviaire qui risque de survenir par l'amélioration du réseau et la réalisation du présent projet.

Selon le volume de ressources exploité, et il y a de nombreux projets qui se préparent, il y a lieu de croire que nous devons envisager le passage de plus de wagons et aussi de convois de plus grande dimension qu'actuellement.

Quelle sera la longueur de ces convois dans le futur? Quels seront les effets de ces longs convois sur la vie quotidienne? Combien de temps sera nécessaire pour la rencontre des convois cheminant en sens inverse? Tous ces convois sur Nitassinan passeront inévitablement par la communauté de Mashteuiatsh, tout comme dans plusieurs municipalités environnantes situées le long de la ligne de chemin de fer.

À Mashteuiatsh, le chemin de fer passe en plein cœur de la communauté, à proximité des maisons. En l'espace de quelques kilomètres à peine, il y a onze traverses à niveaux dont cinq sur des voies principales. Le passage d'un convoi cause évidemment des effets importants sur la circulation, surtout lorsqu'il a une certaine longueur, sans négliger les risques de renversements, de déraillements ou d'accidents. Dans l'histoire de notre communauté, nous devons malheureusement déplorer quelques accidents mortels.

La gestion du trafic ferroviaire devrait faire l'objet d'une attention particulière par les gouvernements qui gèrent le territoire, incluant celui des Pekuakamiulnuatsh.

Nous sommes en faveur du projet actuel mais nous souhaitons par la présente émettre une préoccupation que nous estimons légitime pour

qu'ensemble nous nous assurons d'un développement intelligent et respectueux de la qualité de vie des populations.

De plus, nous désirons réitérer au BAPE ainsi qu'au Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) l'importance que nous accordons à la notion des impacts cumulatifs du développement sur le territoire. Nous croyons qu'il est temps de passer d'un modèle d'évaluation environnementale ponctuel, à un modèle plus global qui mettrait en relation les projets avec la capacité actuelle et future d'un territoire élargi d'absorber à long terme les occupations et exploitations successives.

C'est pourquoi nous pensons que les directives environnementales accompagnant l'évaluation des projets doivent être revues afin d'y intégrer ces questions des limites capacitaires du territoire et de ses potentialités, et de l'impact cumulatif de tous ces projets notamment sur les droits autochtones, et sur les écosystèmes.

Ce problème du cumul progressif sur un même territoire de projets lourds constitue une inquiétude majeure pour les Pekuakamiulnuatsh qui voient leur territoire traditionnel, et donc leurs droits ancestraux, continuellement grugés, et réduits : coupe forestière ici, exploitation minière là, villégiature de plus en plus présente, projets énergétiques, développement routier, etc. À titre informatif, pour l'année 2011-2012, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a dû répondre à quelque 279 projets de toutes sortes, dont une majorité touchait l'utilisation de Nitassinan.

Tshinishkumitinau !

Merci !

Clifford Moar
Chef
Pekuakamiulnuatsh Takuahikan

ANNEXE 1
NITASSINAN ET PARTIE SUD-OUEST

Nitassinan - Territoire traditionnel de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh

● Chibougamau

● Mashteuiatsh

● Saguenay

● Québec

 Nitassinan

Partie commune
aux Premières Nations
de Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit

